

The Queen's Bench Act

Cette loi confère aux tribunaux un important pouvoir discrétionnaire pour accorder aux agriculteurs un délai de remboursement avant d'autoriser la saisie ou la vente de leurs biens.

The Limitations of Civil Rights Act

Cette loi décrit en détail la marche à suivre pour la récupération de matériel agricole et précise qu'il s'agit du seul recours possible. Le matériel à récupérer doit être évaluée et, si la valeur est supérieure au montant de la dette, l'agriculteur doit recevoir l'équivalent de son avoir.

Exemptions Act

Cette loi exempte de la saisie pour dettes les machines agricoles dont l'agriculteur a besoin pour continuer à exploiter son entreprise.

The Personal Property Security Act

Cette loi prévoit des délais de préavis avant que le matériel saisi ne puisse être vendu.

Executions Act

Cette loi vise à protéger les cultures non encore récoltées de l'agriculteur. Elle prévoit un délai d'un an entre la date d'enregistrement et l'exécution d'un jugement autorisant la saisie de terres pour dettes.

Farm Implements Act

Cette loi prévoit des garanties détaillées en ce qui concerne les machines agricoles de même que les modalités d'application à cet égard.

MANITOBALoi sur la propriété immobilière

Cette loi prévoit la marche à suivre pour foreclore l'actif d'un débiteur de même qu'une période de remboursement de base, laquelle peut être prolongée pour permettre à l'agriculteur de racheter sa terre.

Loi sur la Cour du Banc de la Reine

Cette loi confère aux tribunaux un important pouvoir discrétionnaire pour accorder aux agriculteurs un délai de remboursement avant d'autoriser la saisie ou la vente de leurs biens.